



Gérer la reproduction

Afin de faire progresser la population, il est essentiel de faire se **reproduire les chèvres avec un bouc Cou-clair du Berry**. En effet, si vous adoptez une chèvre et qu'elle ne se reproduit pas, la population n'augmente pas... et aujourd'hui, avec environ 400 chèvres à majorité Cou-clair du Berry en tout (plus de 50% de génétique CCB) et seulement 150 au dessus de 75%, **chaque animal est précieux et doit se reproduire !**

La charte d'élevage, que chacun s'engage à respecter en adoptant une chèvre Cou-clair du Berry, préconise de faire reproduire **au minimum tous les deux ans** ses chèvres Cou-Clair du Berry en âge et en état de reproduire.

Dans le cas d'un élevage professionnel, l'usage d'un mâle d'une autre race à des fins d'amélioration génétique est toléré de façon ponctuelle.

CRITERES DE CHOIX d'UN BOUC REPRODUCTEUR

Pour la sauvegarde de la race, le plus important est de choisir un mâle Cou-clair du Berry respectant les critères suivants :

- Le mâle, ou ses parents si c'est un chevreau, doit être **enregistré auprès de l'association**, afin de garantir sa généalogie, son pourcentage et son appartenance à la race
- Il devrait dans l'idéal **être de section 1** (>87,5% et plus de 17/20 au pointage), à défaut de section 2. cependant, dans la réalité ces critères sont encore très difficiles à atteindre, du fait de la petite taille de la population. de plus, les mâles ne sont pas toujours pointés lors de leur achat. Il est donc conseillé de choisir :
 - un mâle à **plus de 75% de génétique CCB**
 - un mâle respectant les **principaux éléments de standard**, même s'il n'a pas été pointé

Vous êtes ensuite bien entendu libre de choisir l'animal en ajoutant vos critères professionnels (rusticité, production laitière, élevage de provenance) ou de préférence personnelle (couleur, présence de pampilles ou non, poils long sur l'épine dorsale ou la jupe...).

CHANGER DE BOUC : POURQUOI, QUAND ?

Il est conseillé de **changer de bouc reproducteur** régulièrement, et de **limiter au maximum la durée de la carrière** des boucs : l'association préconise aux éleveurs de **changer de bouc tous les deux ans** au maximum, et de limiter la carrière totale à **quatre années de reproduction** (hors cas particuliers).

Il est important de renouveler son bouc sur un élevage **pour éviter la consanguinité** ; un bouc ne devrait jamais se reproduire avec ses filles.

Par ailleurs, pour la race, il est essentiel de diversifier les reproducteurs et les accouplements, pour assurer une bonne **variabilité génétique** dans la population.

PEPINIERE DE CHEVREAUX

L'association gère depuis 2023 une pépinière de chevreaux : les **potentielles naissances de chevreaux intéressants** génétiquement sont repérées **en amont des mises-bas**. Une partie des chevreaux **intègre ensuite la pépinière** quelques jours après leur naissance, en fonction de la demande en reproducteurs, des naissances réelles, de la conformation au standard et de l'état sanitaire.

Ces chevreaux sont **élevés jusqu'au sevrage**, et sont ensuite **proposés à des éleveurs adhérents de l'association** à la recherche d'un reproducteur (cf plus bas).

COMMENT TROUVER LE BOUC IDEAL ?

L'ARCCB peut vous **accompagner pour trouver un chevreau ou un bouc** correspondant aux critères ci-dessus et présentant un **risque de consanguinité le plus faible possible** avec vos chèvres. Une fois vos chèvres réservées ou accueillies, **contactez nous pour indiquer votre recherche**, en précisant vos souhaits : âge, localisation, % génétique...

Pour les éleveurs particuliers qui ne souhaitent pas avoir un bouc en permanence, une mise en relation pour un **emprunt de bouc** peut également être proposée.

Vous serez ensuite **recontacté chaque année au début de l'hiver** : vous pourrez **signaler un animal disponible et/ou une nouvelle recherche**. Des **suggestions de placement** sont faites au début du printemps, une fois toutes les demandes et animaux disponibles recensés.

La réalisation de la transaction reste à la libre appréciation des vendeurs et des acheteurs : en dehors de la pépinière, il s'agit **seulement d'une recommandation** basée sur le recensement des reproducteurs disponibles et la généalogie des animaux ; l'association n'a pas vu les animaux en question, ne connaît pas les conditions de la vente ni l'état sanitaire etc.

Il est important de **signaler la disponibilité de votre reproducteur et/ou votre recherche pour la saison suivante**, même si cela paraît tôt dans la saison : c'est ce qui permet à l'association de savoir combien de chevreaux conserver pour l'année. Si vous cherchez un reproducteur dans l'été, il risque de ne plus en avoir de disponible.

SUIVI DE FILIATION

Lors de la reproduction, il est important d'assurer ce qu'on appelle le suivi de filiation : le **père de chaque animal doit être connu**. Si c'est plutôt simple quand il n'y a qu'un seul mâle présent sur l'élevage, ça peut être un casse-tête pour ceux qui ont plusieurs boucs. Dans ce cas, deux solutions :

- **constituer des lots** séparés dans l'espace, chacun avec un seul mâle
- faire une **reproduction échelonnée dans le temps**, en mettant les mâles successivement avec le troupeau, en laissant un intervalle de 2 semaines sans bouc. La date de naissance des chevreaux permet ainsi de déterminer le père.

QUE FAIRE DES CHEVRETTES et CHEVREAUX ?

L'association vous aidera à **placer vos chevrettes** si vous ne souhaitez pas les garder. En revanche, si vous avez des **petits mâles**, il sera **impossible de tous les placer** chez des éleveurs, le ratio mâles/femelles dans les élevages ne le permettant pas. Si vous ne souhaitez pas qu'ils soient vendus pour la boucherie, vous pouvez **faire castrer** ces petits mâles pour les garder ou les vendre comme animaux de compagnie.



Association pour le renouveau de la
Chèvre Cou-clair du Berry

www.couclairduberry.fr

contact@couclairduberry.fr



Union pour les ressources génétiques du
Centre-Val de Loire

www.tresorsvivantsducentre.com

chevreclair@urgcentre.fr